

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 309 publiée le 16 novembre 2011

EXCLUSIF : LES RÉSULTATS DU SONDAGE AUPRÈS DES FIDÈLES DU DIOCÈSE DE LYON

Poursuivant notre série de sondages dans les diocèses français, nous avons demandé à l'institut JLM Études de mener une étude dans l'un des plus importants d'entre eux, par son histoire comme par son rayonnement : l'archevêché de Lyon, dont le titulaire porte le titre de "Primat des Gaules". Mesurer l'attrait de la forme extraordinaire du rite romain à Lyon, c'est mesurer le poids des silencieux de l'Église dans un diocèse traversé depuis longtemps par un fort courant progressiste militant...

I - LES RÉSULTATS DU SONDAGE

L'étude a été réalisée auprès d'un échantillon de 856 personnes représentatives de la population de 18 ans et plus du département du Rhône (diocèse de Lyon sauf partie roannaise). La passation des enquêtes a été effectuée par téléphone du lundi 11 avril au mercredi 20 avril 2011. Sur les 856 personnes interrogées, 405 se sont déclarées catholiques, 389 non catholiques et 63 ont refusé de répondre. Les résultats qui suivent portent sur les 405 se déclarant catholiques, soit 47,3 % de l'échantillon total. Il est donc à noter qu'à Lyon, comme en Seine-Saint-Denis, les personnes se déclarant catholiques représentent moins de la moitié de la population, même si elles témoignent d'une pratique religieuse supérieure à la moyenne.

a) Assistance à la messe

18,6 % des sondés déclarent assister à la messe chaque semaine ;
8,8 % une à deux fois par mois ;
18,8 % pour les grandes fêtes ;
32,5 % occasionnellement ;
19,4 % jamais ;
1,9 % ne répondent pas.

Dans les réponses suivantes, nous considérerons les 27,4 % de catholiques lyonnais assistant à la messe au moins une fois par mois et que nous appellerons, comme le veulent les catégories sociologiques, les "pratiquants".

b) Connaissance du Motu Proprio

79,8 % des catholiques pratiquants du diocèse disent connaître le Motu Proprio Summorum Pontificum contre 20,2 % qui n'en ont jamais entendu parler. C'est un taux particulièrement bon, à rapprocher, par exemple, des 76,5 % mesurés dans le diocèse de La Rochelle - Saintes.

c) Perception du Motu Proprio

63,8 % des catholiques pratiquants trouvent normale la coexistence des deux formes du rite romain au sein de leur paroisse ; 4,2 % n'ont pas d'avis ; et 32,1 % (1 fidèle sur 3) la trouvent anormale, ce qui est un taux de résistance plus élevé que dans les diocèses précédemment sondés (18,9 % à Rennes, par exemple). La spécificité progressiste lyonnaise y est sans doute pour beaucoup.

d) Participation à la forme extraordinaire

À la question « Si la messe était célébrée en latin et grégorien sous sa forme extraordinaire dans votre paroisse, sans se substituer à celle dite "ordinaire" en français, y assisteriez-vous ? »

Chez les pratiquants, 35,2 % déclarent vouloir assister à la liturgie extraordinaire chaque semaine et 27,4 % à un rythme mensuel. Soit 62,6 % des pratiquants actuels du diocèse de Lyon (plus de 6 catholiques pratiquant sur 10... comme dans le diocèse de Rennes) qui

iraient au moins une fois par mois participer à une messe en latin et en grégorien selon le missel de 1962... si le texte du Pape était appliqué dans leur propre paroisse.

II - QUELQUES RÉFLEXIONS AU SUJET DE CES RÉSULTATS

1 - L'importance des silencieux dans le diocèse

Tout d'abord ce sondage devrait "interpeller", comme on dit aujourd'hui, tout honnête chrétien... 35,2 % des pratiquants du diocèse déclarent vouloir assister à la liturgie extraordinaire chaque semaine, plus du tiers, et 27,4 % à un rythme mensuel. Soit 62,6 % des pratiquants actuels du diocèse de Lyon qui iraient au moins une fois par mois participer à une messe en latin et en grégorien selon le missel de 1962. N'est-ce pas tout simplement "EXTRAORDINAIRE"?

2 - Le témoignage de l'Histoire

Cette affirmation d'un grand nombre de "silencieux" à Lyon n'a rien d'extraordinaire. En effet, même si le diocèse a la réputation d'être assez "moderne" - réputation qu'il faut préciser car, en fait, Lyon est un diocèse aux sensibilités bien plus diversifiées que Paris, par exemple -, il est aussi celui où, dès la fin des années 60, on a pu constater de forts signes de l'existence de nombreux silencieux : les plus anciens se souviennent du Père Delarue et surtout de l'Abbé Largier qui, au pire moment des « années de plomb », parvint à faire que sa paroisse de La Trinité reste une paroisse classique « dans l'obéissance », mais où le traditionalisme était présent, y compris chez ses vicaires.

Rien d'étonnant donc qu'aujourd'hui l'on constate que 62.6 % des pratiquants lyonnais continuent contre vents et marées à vouloir vivre leur foi catholique au rythme de la forme extraordinaire du rite romain

III - LA SITUATION DE LA FORME EXTRAORDINAIRE DANS LE DIOCÈSE

Reste à nous interroger sur les réponses que le diocèse de Lyon a pu donner aux demandes des silencieux...

De fait, jusqu'au Motu Proprio de Benoît XVI, l'église Saint-Georges, située à 200 mètres de la cathédrale Saint-Jean, a constitué l'un des lieux de mise en œuvre, par des prêtres appartenant alors à la Fraternité Saint-Pierre, du Motu Proprio *Ecclesia Dei* voulu par Jean-Paul II en 1988. Dans ce document, le pape demandait aux évêques de favoriser "l'application large et généreuse" de l'*indult* de 1984 autorisant la célébration de la messe selon le missel traditionnel pour les groupes de fidèles y étant attachés. Et c'est ce qui se produisit à Saint-Georges où se développa, sans en avoir toutefois les attributs canoniques, une vraie vie de paroisse : sacrements, chorale, catéchisme, scoutisme, pèlerinages, etc.

En 2006, à la demande des prêtres desservant l'église, le cardinal Barbarin les incardina dans le diocèse, retirant *de facto* la charge de la communauté à la Fraternité Saint-Pierre qui s'installa alors à Francheville où naîtra la maison Padre Pio puis l'école sainte Jeanne d'Arc. En 2007, les prêtres de Saint-Georges ont fondé avec quelques autres l'association Totus Tuus (érigée tout d'abord dans le diocèse d'Avignon) qui est aussi présente dans le diocèse à travers la Maison Sainte-Blandine que nous avons présentée dans notre **lettre n° 276**.

Avec la parution du Motu Proprio de Benoît XVI en 2007, la liturgie traditionnelle, devenue "forme extraordinaire du rite romain" et offerte à tous les fidèles en faisant la demande au niveau paroissial, et non plus diocésain, a gagné la banlieue et même la campagne lyonnaise.

Aujourd'hui, la célébration de la forme extraordinaire est proposée chaque dimanche :

- à l'église paroissiale de Thizy en alternance avec celle de Saint-Jean-La-Bussière, le célébrant étant le nouveau curé de la paroisse Saint-Michel en Rhône et Loire, l'abbé Leroux, ancien prêtre de Saint-Georges (célébration qui fait suite à la messe d'Amplepuis),
- à Villeurbanne, en l'église du Cœur Immaculé de Marie, que dessert la FSSP,
- à Francheville (où les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre célèbrent deux messes)
- à Saint-Georges où sont célébrées trois messes par des prêtres du diocèse et de Totus Tuus.

Notons toutefois que la célébration qui avait été accordé à Tarare dans un cadre paroissial n'a pas été poursuivi au motif qu'elle intéressait pas assez de fidèles...! Il est vrai que ceux-ci, lassés par une messes célébrée irrégulièrement approximativement tous les deux mois ont préféré se tourner vers la FSSPX qui paraissait se

montrer plus charitable envers eux !

IV - CES RÉPONSES RÉPONDENT-ELLES À LA DEMANDE ?

Un indice fort nous permet de suite de répondre par la négative.

En effet, le bilan international du Motu Proprio que nous avons réalisé au 14 septembre 2010 (voir notre **lettre n°269**) faisait apparaître un taux moyen de 2,09 messes Summorum Pontificum par messe FSSPX pour un ensemble de 30 pays (dont la France). Or, à Lyon, le rapport est à peine de parité puisqu'on ne compte que sept messes dominicales Summorum Pontificum contre huit messes dominicales offertes par la Fraternité saint Pie X et les Capucins de Morgon qui lui sont liés (lieux de culte à Lyon, Anse, Villié-Morgon et Montrottier).

Cette seule information indique bien que la réponse diocésaine avec un *ratio* particulièrement bas, inférieur à 1/1, est largement en dessous des aspirations des fidèles.

V - QUID DES DEMANDES DE CÉLÉBRATION DANS LE DIOCÈSE ?

Une première remarque à exprimer est celle de la presque totale absence de célébrations extraordinaires dans le cadre paroissial ou par des prêtres diocésains "ordinaires". Cette seule observation nous indique bien que le diocèse de Lyon est un diocèse où les autorités diocésaines considèrent la diffusion possible de la forme extraordinaire avec encore beaucoup de timidité et où certains membres du clergé manifestent parfois une opposition sans charité. Le curé de Saint Cyr au Mont d'Or, interrogé par nos soins, a ainsi refusé de nous dire "au revoir" à l'issue de la conversation - une première dans le cadre de nos enquêtes -, estimant qu'il n'avait en aucune manière l'intention de nous revoir... Est-ce là une illustration du dialogue dans la charité que prônait le pape Paul VI dans son souci de faire avancer la Paix et l'Unité dans l'Église ?

On comprend que dans un tel contexte les demandes formulées à Roanne, ou dans les paroisses de Lyon : Saint Irénée, Saint Louis, Sainte Trinité etc... soient bien difficiles à mettre en œuvre et que les fidèles préfèrent se taire et n'aient d'autre choix que celui de se réfugier dans de plus tranquilles et non moins dynamiques ghettos.

L'exemple des fidèles d'Amplepuis-Thizy qui, avec l'appui de l'évêque, ont fini par obtenir la messe tous les dimanches dans le cadre paroissial, montre que pour obtenir ce résultat - rien de plus que la simple application du Motu Proprio ! -, il faut faire preuve d'une telle détermination et d'un tel courage que bien peu décident de s'y mettre. Ils ont dû en effet affronter une enquête pointilleuse justifiée par la nécessité de « mesurer l'honnêteté de la demande » afin de déterminer si les demandeurs n'étaient pas en fait des agitateurs parachutés depuis Lyon ou téléguidés par la FSSPX. De quoi refroidir les ardeurs des nombreux silencieux qui à Roanne ou à Villefranche-sur-Saône, attendent toujours l'accueil large et généreux de la forme extraordinaire voulue par Benoît XVI.

Si le cardinal-archevêque de Lyon est enclin à une grande ouverture avec les prêtres « classiques » de son diocèse, prêtres traditionnels y compris et même, et c'est à souligner, avec les pères Capucins de Morgon, son exemple n'est pas encore parvenu à l'échelon paroissial. De fait, les fidèles de base n'ont souvent que le droit de se taire devant leur curé... ou d'aller voir ailleurs, en dehors de leur paroisse propre. À Lyon, il semble bien que ce soit au niveau paroissial, alors que de très nombreuses familles y ont fait savoir souvent avec délicatesse leur désir de pouvoir vivre, dans ces mêmes paroisses, leur foi catholique au rythme de la forme extraordinaire, que le silence se fait sur la réforme de la réforme voulue par Benoît XVI. Il n'y a qu'à songer au fort désagréable accueil reçu dans plusieurs paroisses par des fidèles désireux de goûter aux fruits du Motu Proprio, de façon régulière ou ponctuelle, à l'occasion de demandes de mariages, de baptêmes ou d'enterrements.

Bien souvent, et c'est un phénomène rare en France, ces curés hostiles s'appuient sur des laïcs tout aussi remontés contre la liturgie traditionnelle. Il est singulier que Lyon abrite tant de ces catholiques intolérants qui refusent l'idée même de la célébration de la forme extraordinaire dans leur paroisse, alors que celle-ci ne les priverait nullement de la liturgie ordinaire, et invitent plus ou moins poliment les demandeurs éventuels à aller voir ailleurs... En dépit des efforts de pacification liturgique entrepris depuis Mgr Decourtray et continués par Mgr Barbarin, il subsiste dans le diocèse de Lyon une forte résistance idéologique à l'orthodoxie catholique. Les 32,1 % de pratiquants trouvant "anormale" la coexistence des deux formes du rite romain dans leur paroisse le confirment. Ce taux de refus de l'enrichissement mutuel des deux formes du rite romain, contraire à la volonté pontificale, est le plus important mesuré jusqu'ici dans nos sondages diocésains. Le fait que, plus de quatre ans après l'entrée en vigueur du Motu Proprio, il demeure 43,3 % des catholiques pratiquants du diocèse à n'en avoir jamais entendu parler n'est sans doute pas étranger à ce haut niveau d'intolérance. Mais l'explication principale est à rechercher du côté des forts noyaux

progressistes militants encore actifs parmi les prêtres et les fidèles.

Reste que le nombre étonnant de "silencieux" que révèle ce sondage réalisé en 2011, fait croire qu'irréversiblement les autorités diocésaines devront passer un jour prochain, à une application paroissiale, et non plus simplement "ghettoïste", des bienfaits du motu proprio : ce souhait, tous les lyonnais que nous avons rencontré nous l'on exprimé ! Prions donc qu'en ce temps de Paix le cardinal Barbarin, pasteur de tous ses fidèles, sache les entendre et répondre en père à leurs demandes.

ENFIN...

Ce sondage a coûté la somme de 4 500 € TTC. Si vous souhaitez participer à son financement et nous permettre de continuer notre travail d'information, vous pouvez adresser votre don à Paix liturgique, 1 allée du Bois Gougenot, 78290 CROISSY-SUR-SEINE en libellant votre chèque à l'ordre de Paix liturgique ou par virement :

IBAN : FR76 3000 3021 9700 0500 0158 593 - BIC : SOGEFRPP.